

## ARRETE N°82/2024 PORTANT LIMITATION DE VITESSE A 30 KMS/H AU NIVEAU DE LA RUE DES ECOLES ET DE LA RUE DES BOLTES

Le Maire de la commune de Saint-Christophe-Vallon,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants, L2213-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police en matière de stationnement et de circulation,

Vu le code de la route, notamment les articles régissant l'usage des voies ouvertes à la circulation,

Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967,

\* \* \* \*

**Considérant** qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire communal,

**Considérant** les travaux d'aménagement des espaces publics sur la rue des Boltes et la rue des Ecoles,

**Considérant** qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la Commune, afin d'assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de limiter la vitesse à 30 km/heure sur la rue des Ecoles et la rue des Boltes

### ARRETE

**Article 1 :** A compter du lundi 21 octobre 2024, la vitesse sera limitée à 30kms/h, rue des Ecoles et rue des Boltes jusqu'au 31 décembre 2024. Les automobilistes seront tenus de respecter ladite vitesse.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme à l'instruction interministérielle précitée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :** Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Article 4 -** ampliation du présent arrêté :

- à la Gendarmerie de Marcillac-Vallon ([cob.marcillacvallon@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.marcillacvallon@gendarmerie.interieur.gouv.fr))
- à l'entreprise Grégory  
([maxime.jarmuzynski@spiebatignolles.fr](mailto:maxime.jarmuzynski@spiebatignolles.fr))

Fait à Saint Christophe Vallon, le 16 octobre 2024

Le Maire  
Christian GOMEZ

